

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'économie
et des redevances
CH-3003 Berne

Le président

À l'attention
des gouvernements cantonaux

Le 27 mai 2014

**10.538 Initiative parlementaire. Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce.
Exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du « Cassis de
Dijon ». Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a approuvé, le 20 mai 2014, un avant-projet de révision de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC). L'entrée en vigueur d'une version déjà révisée de la LETC en 2010 avait marqué l'introduction autonome du principe du Cassis de Dijon en Suisse. En vertu de ce principe, certains produits qui sont légalement sur le marché d'un État membre de l'UE ou de l'EEE peuvent aussi être mis sur le marché en Suisse sans avoir à remplir d'autres conditions. La révision dont il est question actuellement propose de revenir à l'ancien système en ce qui concerne les denrées alimentaires et d'exclure ces dernières du champ d'application du principe du Cassis de Dijon.

Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet précité pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation. Vous trouverez, en annexe, l'avant-projet lui-même assorti du rapport explicatif et de la liste des participants à la consultation. Ces documents peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Le délai pour la consultation est fixé au **29 août 2014**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position, que vous voudrez bien adresser, aux formats PDF et Word, à l'adresse suivante : thg@seco.admin.ch.

Vous pouvez également envoyer votre réponse par courrier postal, à l'adresse suivante :

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
Monsieur Christophe Perritaz
Holzikofenweg 36
3003 Berne



Mme Vera Truong Dinh (vera.truong-dinh@parl.admin.ch, tél. 058 322 94 54), du secrétariat des Commissions de l'économie et des redevances, et M. Christophe Perritaz (christophe.perritaz@seco.admin.ch, tél. 031 324 00 78), du SECO, se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Ruedi Noser

Annexes mentionnées